



SNUipp-FSU 58
Bourse du travail
58000 NEVERS

Nevers, le 24 novembre 2016

à M. l'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des Services
de l'Education Nationale de la Nièvre

Objet : Allègement d'1/3 de service pour les PEMF.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La circulaire n°2016-148 du 18/10/2016, parue au bulletin officiel n°38 du 20 octobre dernier, indique que nos collègues Maître Formateurs bénéficient, à compter de la rentrée scolaire 2016 d'un allègement d'un tiers de leur service hebdomadaire d'enseignement. Ils bénéficient également d'un allègement de 72 heures sur les 108h annuelles.

L'année dernière, nous vous avons déjà interpellé lors d'une CAPD et du conseil de formation du 18/09/15, en vous demandant de rendre cette mesure effective telle qu'elle était prévue par l'arrêté du 28 juillet 2015.

Même si l'on peut estimer que le calendrier de parution de cet arrêté puis de la circulaire n'a pas facilité les prises de décisions, il était envisageable d'appliquer cette mesure dès la rentrée de septembre 2016.

Les termes de la circulaire n°2016-148 ne permettent plus de différer la mise en application du retour au 1/3 d'allègement de service d'enseignement pour les PEMF.

Nous souhaitons donc, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que vous étudiiez au plus vite les conditions de cette mise en œuvre.

Nous n'ignorons rien des difficultés que cela comporte et nous nous tenons à votre disposition dans le cadre du paritarisme pour les surmonter.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre attachement au service public d'éducation.

Alexandre Piquois et Coralyse Mazzotti

Secrétaires départementaux du SNUipp-FSU 58